

Commune d'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Madame Martine HAUTEKEES
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U2012/YS/8593
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.160/s.528
Annexe : /

Madame,

Objet : ETTERBEEK. Avenue d'Auderghem, 195.
Ajout de lucarnes avant et arrière, construction d'un balcon en façade arrière et remise en peinture de la façade avant (régularisation).

En réponse à votre lettre du 24 octobre 2012, en référence, reçue le 6 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 novembre 2012.

La Commission est interrogée car l'immeuble concerné est compris dans la zone de protection du parc Felix Hap.

La demande de régularisation porte sur des travaux sur lesquels la CRMS s'est déjà prononcée (cfr. séance du 18/11/09).

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions réalisées en façade arrière ont un impact sur le site protégé.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les recommandations qui s'imposent.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.